

**SAINT BRIEUC AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Séance du jeudi 5 novembre 2009

**Délibération DB 184- 2009**

L'an deux mille neuf, le cinq novembre à dix-huit heures cinquante, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Christine ORAIN.

**MEMBRES PRESENTS**

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, A. REDOT, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, S. BRIEND
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, G. LE ROUX, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, F. LE MENEC, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, M. NOULLEZ, Y. BRIAND, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, JJ. FUAN, E. SEITE, E. BOT, B. LE RUN, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, M. BALLAY

**MEMBRES EXCUSES**

HILLION	JF. PHILIPPE
PLERIN	R. KERDRAON
PORDIC	F. LOSACH
PLOUFRAGN	A. MAHE
SAINT BRIEUC	O. RAULT, A. CROCHET, P. BOURQUARD
TREMELOIR	D. CHARLES

**MEMBRES ABSENTS**

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
PLERIN	P. QUEMERE
SAINT BRIEUC	Y. DREVES

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 59

Nombre de votants : 65

## SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du jeudi 05 novembre 2009

-----  
Délibération DB 184-2009

-----  
Rapporteur : Monsieur Gilbert GASPAILLARD

Axe 3 : Un territoire innovant et entreprenant

Objectif 3 : Promouvoir un aménagement équilibré et harmonieux.

**Objet : Viabilisation du parc d'activités « Les Hautières 2 » à Trémuson : signature d'avenants aux marchés de « Terrassement - voirie » et « Espaces verts ».**

### EXPOSE DES MOTIFS

Ces travaux ont consisté à aménager l'extension de la zone d'activités des Hautières au secteur du Plessix, pour les raisons suivantes :

- ✓ Cette future extension se situe dans un espace rural à la limite Ouest de l'Agglomération, à environ 500 mètres au Nord du bourg de Trémuson ;
- ✓ Elle se situe à proximité de l'axe rapide de la RN12 Rennes / Brest et de l'aéroport Saint-Brieuc Armor et enfin bordée de la zone des Hautières existante au Nord et de la RD36 à l'Est.

Les travaux portant sur les lots n°1 « Terrassement – voirie » (attribué à l'entreprise APPIA BRETAGNE) et n° 4 « Espaces verts » (attribué aux ATELIERS BRIOCHINS) vont prochainement être soldés.

Cependant ces opérations ne peuvent être réalisées aujourd'hui sans lever une contradiction au sein du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) entre prix actualisables (article 3.4.1) et prix révisables (articles 3.4.3 et 3.4.4), ces deux formes de prix étant incompatibles.

Il convient donc de conclure un avenant à ces deux marchés afin de supprimer l'erreur contenue dans l'article 3.4.1 et d'indiquer clairement que les prix sont révisables (dans les conditions fixées aux articles 3-4-3 et 3-4-4).

Il est précisé que ces avenants n'impliquent pas de nouvelles obligations contractuelles puisqu'ils ont pour seul objet de préciser la clause de révision des prix permettant de solder financièrement les marchés.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU les marchés « Terrassement – voirie » et « Espaces verts » conclus pour la viabilisation du parc d'activités « Les Hautières 2 » à Trémuson ;

Le Bureau saisi en date du 22 octobre 2009

### APRES EN AVOIR DELIBERE

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 59	Pouvoirs : 6	Total : 65	Exprimés : 65
Voix Pour : 65	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

**DECIDE** d'adopter les 2 avenants exposés ci-dessus, portant sur les lots n° 1 « Terrassement – voirie » et n°4 « Espaces verts » dans le cadre des travaux de viabilisation du parc d'activités « Les Hautières 2 » à Trémuson,

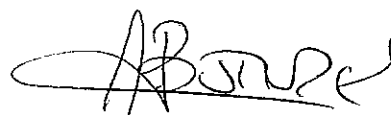
**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de ces 2 avenants dans le but de préciser que les prix des marchés sont révisables et non fermes actualisables.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le **16 NOV. 2009**

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

**16 NOV. 2009**

**P/o le Président,  
Et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,**

  
**Armelle BOTHOREL**

